

Avis adopté

Séance plénière du 11 juin 2025

L'évaluation des politiques publiques environnementales : *un pilier démocratique à consolider*

Déclaration du groupe CGT-FO

L'évaluation est une technique ancienne. Les empereurs chinois y recourraient déjà dans l'Antiquité. Elle s'est cependant développée sous ses formes modernes aux Etats Unies, en particulier après la seconde guerre mondiale, servant de base à la distribution des aides aux différents programmes de lutte contre la pauvreté. Si évaluer c'est souvent porter un jugement de valeur sur l'atteinte des objectifs d'un dispositif, d'une action, d'une politique publique, les dimensions quantitatives et la mobilisation des sciences de la mesure restent fondamentales en évaluation. Toutefois pour pouvoir évaluer une politique publique, celle-ci doit clairement afficher ses attendus, objectifs et buts qu'elle souhaite atteindre. Malheureusement ce n'est pas toujours le cas et encore moins s'agissant des politiques publiques environnementales.

Pour le CESE, il faut ainsi intégrer les enjeux d'évaluation dans la conception même des politiques publiques et prévoir les mécanismes qui permettent de mesurer leurs impacts et l'atteinte des objectifs qu'elles recherchent. Il est en effet difficile de recourir à l'évaluation quand l'ensemble des objectifs d'une politique ne sont pas tracés et les données qui permettent de mesurer ou connaître leur atteinte ne peuvent pas être collectées et analysées.

Pour le groupe FO, au-delà de ces aspects méthodologiques et techniques à mettre en place pour assurer la faisabilité d'une démarche d'évaluation, il faut agir à tous les niveaux pour qu'une culture d'évaluation se développe et que l'ensemble des acteurs impliqués dans une politique publique environnementale s'en imprègnent et l'intègrent en tant qu'objectif ordinaire à prendre en compte. La nécessaire évaluation des politiques environnementales ne doit pas cependant enfermer les processus d'évaluation dans les seules dimensions quantitatives et considérer que seul le chiffre permet de porter un jugement sur l'atteinte ou non d'un objectif. Il faut en effet ne pas perdre de vue qu'une politique publique est d'abord destinée à répondre à des demandes, des besoins et des processus humains, dont les subtilités peuvent être difficilement mesurables et exprimées de manière chiffrée.

Plusieurs préconisations proposées dans cet avis peuvent favoriser l'inscription de l'évaluation dans l'ensemble de ses dimensions et rechercher l'utilité que l'action publique environnementale peut apporter pour améliorer la vie des citoyens, répondre à leurs besoins, les protéger, valoriser l'intérêt général et la préservation des biens communs. Il faut ainsi s'ouvrir aux parties prenantes et rechercher leurs participations aux processus d'évaluation, multiplier les allers-retours entre les concepteurs des politiques publiques et les personnes ou entités vers lesquelles elles sont destinées, il faut ancrer le plus possible l'action dans sa réalité sur terrain. Les retours de terrains peuvent constituer un matériau précieux pour comprendre les obstacles rencontrés et inscrire une politique environnementale dans un processus d'amélioration en continue. Il ne faut pas figer les attendus d'une politique environnementale en explorant les possibilités de provoquer des impacts positifs non prévus mais utiles pour la société.

Enfin pour le groupe FO, il est important de redoubler de vigilance en rejetant l'utilisation politicienne de l'évaluation. Il n'est pas rare en effet qu'elle soit utilisée à des fins comptables ou de justification de diminution des ressources aussi bien financières ou en personnel.

Le groupe FO remercie le CESE pour ce travail qui peut servir de base de sensibilisation des pouvoirs publics à l'utilité de l'évaluation des politiques environnementales et à leur inscription dans un processus d'enrichissement qui mobilise la participation de l'ensemble de la société. **Le groupe FO a voté en faveur de cet avis.**